

## **CONSEIL DE COMMUNAUTÉ** Séance du 29 mars 2022 à 18h00 Au siège de Grand Lac - 1500 Boulevard Lepic - 73100 AIX-LES-BAINS

## Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	Т	Renaud BERETTI	Pouvoir de Lucie DAL PALU
2	AIX-LES-BAINS	Т	Daniel CARDE	
3	AIX-LES-BAINS	Т	Claudie FRAYSSE	Pouvoir de Sophie PETIT-GUILLAUME
4	AIX-LES-BAINS	Т	Michel FRUGIER	•
5	AIX-LES-BAINS	Т	André GIMENEZ	
6	AIX-LES-BAINS	Т	Jean-Marie MANZATO	Départ après la 23 <sup>ème</sup> délibération
7	AIX-LES-BAINS	Т	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
8	AIX-LES-BAINS	Т	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	Pouvoir de Jean-Marie MANZATO
9	LA BIOLLE	Т	Julie NOVELLI	
10	BOURDEAU	Т	Jean-Marc DRIVET	
11	LE BOURGET DU LAC	Т	Nicolas MERCAT	
12	LE BOURGET DU LAC	Т	Edouard SIMONIAN	
13	BRISON SAINT INNOCENT	Т	Marthe MASSONNAT	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
14	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Т	Bruno MORIN	
	CHINDRIEUX	Ť	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
16	DRUMETTAZ-CLARAFOND	Т	Danièle BEAUX-SPEYSER	
17	ENTRELACS	Т	Jean-François BRAISSAND	Départ après la 16ème délibération
				Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
18	ENTRELACS	Т	Jean-Marc GUIGUE	
19	ENTRELACS	Т	Yves GRANGE	
20	GRESY-SUR-AIX	Ť	Florian MAITRE	
	GRESY-SUR-AIX	Ť	Colette PIGNIER	Pouvoir de Chrystel TROQUIER
	GRESY-SUR-AIX	Ť	Patrick POURCHASSE	Touron do omyotor Trio doler
23	MERY	Ť	Nathalie FONTAINE	
24	MERY	Ť	Stéphane ROULET	
25	LE MONTCEL	Ť	Antoine HUYNH	
26	MOTZ	Ť	Daniel CLERC	
27	MOUXY	Ť	Laurent FILIPPI	
28	MOUXY	Т	Catherine RAVANNE	
29	ONTEX	Т	Jacques CURTILLET	
30	RUFFIEUX	S	Pierre-Yves PASQUALI	
31	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
32	SAINT OURS	Т	Louis ALLARD	
	SAINT PIERRE DE CURTILLE	Ť	Gérard DILLENSCHNEIDER	
	TRESSERVE	Ť	Jean-Claude LOISEAU	
	VIONS	Ť	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
36	VIVIERS-DU-LAC	Ť	Martine SCAPOLAN	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
	VOGLANS	Ť	Martine BERNON	
	1/0.01 4440	÷		

Yves MERCIER

### 24 communes présentes

### Absents excusés :

38 VOGLANS

AIX-LES-BAINS T Michelle BRAUER AIX-LES-BAINS Gilles CAMUS AIX-LES-BAINS Marina FERRARI PUGNY-CHATENOD Bruno CROUZEVIALLE RUFFIEUX T Olivier ROGNARD

## Autres présents non-votants :

Président du PNR du massif des Bauges Directeur du PNR du massif des Bauges Philippe GAMEN Jean-Luc DESBOIS Frédéric GIMOND Directeur général des services Directeur général adjoint des services Laurent LAVAISSIERE Véronique MERMOUD Directrice du pôle Aménagement Estelle COSTA de BEAUREGARD Responsable juridique et des assemblées Eline QUAY-THEVENON Assistante service juridique et des assemblées L'assemblée s'est réunie sur convocation du 22 mars 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 30 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 38 présents et 45 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



## **DÉLIBÉRATION**

N°: 5 Année : 2022 Exécutoire le : 3 1 MARS 2022

Affichée le : 3 1 MARS 2022 Visée le : 3 1 MARS 2022

### **HABITAT**

Convention d'objectifs et moyens entre Grand Lac et l'Association Départementale d'Information pour le Logement (ADIL) - Programme d'actions pour l'année 2022

Monsieur le Président indique que dans le cadre de son programme Local de l'Habitat (PLH) et de manière générale de sa compétence Habitat, mène un certain nombre d'actions en matière d'habitat avec l'ADIL qui est une association loi 1901 dont les missions consistent à donner aux particuliers toutes les informations relatives au logement et à l'habitat (modalités d'accession à la propriété, condition d'accès au logement, droits et devoirs réciproques du locataire et du propriétaire, amélioration de l'habitat...).

Monsieur le Président rappelle qu'une convention d'objectifs a été signée en 2020 afin de définir un programme d'action et le soutien financier accordé par Grand Lac pour lui permettre de réaliser les objectifs fixés soit 8 000 €.

Le programme d'actions pour l'année 2022 évolue, il convient donc de reconduire la convention initiale afin d'intégrer notamment une nouvelle action qui consiste à la mise en place d'un observatoire local des loyers, action qui s'inscrit dans le Programme Local de l'Habitat 2019-2025.

Un Observatoire Local des Loyers est un outil qui permet d'améliorer la connaissance des marchés locatifs. Il apporte aux bailleurs, aux investisseurs, aux locataires et aux collectivités, une réelle connaissance des loyers pratiqués sur les territoires. Il a également vocation à contribuer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de l'habitat. Il propose une analyse des loyers hors charges des logements du parc privé, principalement selon le type de logements (maisons, appartements), le nombre de pièces et la période de construction, et peut offrir une mise en perspective avec le parc social.

L'intervention de l'ADIL prendra la forme suivante :

- Adhésion de Grand Lac à l'Adil : 2 000 €
- Soutien à 4 réunions d'information collectives : 3 200 €
- Permanences à la maison de la justice et du droit : 3 600 €
- Mise en place d'un observatoire local des loyers : 15 500 €

Le coût de cette intervention est porté à 24 300 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2022, service 230 A.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la participation financière 2022 précitée.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et tous les actes nécessaires à son exécution.

Délégués en exercice : 67

Présents : 38

Présents et représentés : 45

Votants: 45Pour: 45Contre: 0

Abstentions: 0

Blancs: 0

Aix-les-Bains, le 29 mars 2022

Le Président, RAND Renaud BERETTI





# A la CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2020

### **ENTRE**

La Communauté d'Agglomération Grand Lac, dénommée ci-après « **Grand Lac** », représentée par son président, Renaud BERETTI, dont le siège est situé au 1500 boulevard Lepic, 73100 AIX-LES-BAINS.

ET

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Savoie, agréée par arrêté ministériel en date du 19 mai 2010, dénommée ci-après « l' ADIL 73 » dont le siège social est situé Bâtiment Evolution, 25 rue Jean Pellerin, 73000 CHAMBERY, représentée par sa Présidente, Madame Annick CRESSENS, contractant pour le compte de l'ADIL de la Savoie.

### **PREAMBULE**

Suite aux échanges entre l'ADIL 73 et la collectivité, le programme d'actions pour l'année 2022 évolue.

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

Cet avenant modifie l'article 4 de la convention existante signée le 26 mai 2020.

## Montant 2022 de : 24 300 Euros décomposé comme suit :

Adhésion de Grand Lac à l'ADIL 73	2 000 €
Soutien à 4 réunions d'information collectives :	
- 2 réunions « accession à la propriété »	3200 €
- 1 réunion « les bases de la copropriété »	
- 1 réunion « sécurisation des propriétaires-bailleurs »	
Soutien aux permanence à la Maison de Justice et du droit : 0,5j x 2/mois	3 600 €
Soutien à la mise en place d'un Observatoire Local des Loyers	15 500€

### Pour mémoire : Action relative à l'appel à projets « Politique de la Ville »

Autre action en partenariat avec Grand Lac, financée dans le cadre de l'appel à projets « Politique de la Ville »

Soutien aux permanences à la Maison du Projet - Quartier Marlioz : 0,5/mois	Report du non réalisé en 2020
	et 2021 : 4 permanences

Les autres articles de la convention restent inchangés. Fait en 2 exemplaires à Chambéry, le .....

Le Président de Grand Lac, Monsieur Renaud BERETTI

La Présidente de l'ADIL de Savoie, Madame Annick CRESSENS

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Habitat - Association Départementale pour l'information au logement (ADIL) : convention d'objectif pour l'année 2022

Date de transmission de l'acte :

31/03/2022

Date de réception de l'accusé de

31/03/2022

réception :

Numéro de l'acte

d4100 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20220329-d4100-DE

Date de décision :

29/03/2022

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

8. Domaines de competences par themes

8.5. Politique de la ville-habitat-logement